

Sociétés

Documents demandés

- Formulaire de déclaration à télécharger du site web et à remplir
- Rapport du commissaire aux apports

Délais

- Le rapport doit être déposé au registre au moins huit jours avant la date de l'assemblée des actionnaires (les articles 29 et 30 loi 52 relative au registre national des entreprises)

Redevances à acquitter

Vingt dinars (20 TND)

Observations

- Toute immatriculation, modification, radiation, insertion de données, ou dépôt de documents, y compris les états financiers après les délais légaux entraînent le paiement, au centre, de pénalités de retard fixées à la moitié du montant
- La publicité se fait à travers le bulletin officiel électronique du CNRE, vingt-quatre heures après l'acceptation de la demande et sans être soumise à des procédures ou des frais supplémentaires